

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE MERCREDI 25 MARS 2026, À 18 H 00

PREMIER PROJET DE RÉOLUTION CA26 30 03 0051 SUR LE PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-155

PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL À DES FINS DE L'USAGE « HABITATION COLLECTIVE » SITUÉ AU 16330, RUE BUREAU, SUR LE LOT NUMÉRO 1 876 189 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 10 mars 2026, le premier projet de résolution numéro CA26 30 03 0051 sur le projet particulier numéro PP-155, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une assemblée publique de consultation **le mercredi 25 mars 2026 à compter de 18 h 00** à la **Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil)

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel de type « Ressource intermédiaire » au 16330, rue Bureau. Ce bâtiment comprendra cent quatre (104) chambres avec services destinés à des personnes âgées en lourde perte d'autonomie.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de résolution n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter, et ce, conformément à l'article 123.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1).

Le projet de résolution est situé dans la zone numéro 009 et est bordé des zones contiguës numéro 002, 004, 007 et 586.

Le plan ci-après illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section [Consultations publiques en cours à RDP-PAT](#), ainsi que dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 17 mars 2026

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj